



PREFECTURE DEUX-SEVRES
03 JUL. 2015



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



1997-1998

1998-1999



Table des matières

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

1.1 Régie à autonomie financière	p 5
1.2 Convention d'entente Sitcom du Loubeau.....	p 5
1.3 Effectif statutaire	p 6
1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie territoriale (PCET)	p 6
1.5 Prise en compte de l'Agenda 21 interne de la CAN	p 6

2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets	p 6
2.2 Compostage individuel.....	p 7
2.3 Couches lavables	p 8
2.4 DASRI	p 8
2.5 Actions de communication	p 9

3. LA COLLECTE

3.1 Collecte en porte à porte	p 10
3.2 Collectes en apport volontaire	p 10
3.3 Tonnages collectés	p 11
3.4 Collecte des volumineux sur la CAN	p 12

4. LES DÉCHÈTERIES

4.1 Horaires	p 13
4.2 Catégories de déchets acceptés	p 14

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

5.1 Centre de Transfert des Déchets Ménagers Assimilés	p 15
5.2 Transfert des Emballages ménagers	p 15
5.3 Transfert du Verre	p 16
5.4 CET d'enfouissement des inertes	p 17
5.5 Plateforme de compostage des déchets verts	p 17
5.6 Unité de compostage des boues	p 17

6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales.....	p 18
6.2 Le recyclage	p 20
6.3 Respect des objectifs réglementaires	p 20

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation.....	p 21
7.2 T.E.O.M.	p 22
7.3 Montant annuel des prestations	p 23
7.4 Montant annuel des dépenses et recettes	p 24

ANNEXES	p 25
----------------------	------



La Communauté d'Agglomération du Niortais en quelques chiffres

- > 45 communes
- > 88 conseillers communautaires
- > 118 036 habitants
- > 4 espaces : la plaine, le Marais poitevin des Deux-Sèvres, la ceinture périurbaine et le centre urbain
- > 31 décembre 1999 : création de la Communauté d'Agglomération de Niort
- > 1^{er} juillet 2002 : création de la Régie des déchets ménagers
- > 1^{er} janvier 2014 : Fusion-extension de la Communauté d'Agglomération de Niort avec la Communauté de Communes de Plaine de Courance et Germond-Rouvre : création de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui regroupait, au 31 décembre 2014, 45 communes sur 82 100 hectares, représentant 118 036 habitants (source INSEE 2012).

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2014, le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers était assuré en régie directe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais assure directement la compétence « élimination des déchets ménagers » dans la compétence optionnelle « Environnement » depuis le 1^{er} janvier 2001.

1.1 Régie à autonomie financière

En application de la décision du Conseil de Communauté du 6 mai 2002, il a été créé, depuis le 1^{er} juillet 2002, une régie administrative à autonomie financière pour la gestion des déchets ménagers.

1.2 Convention d'entente SICTOM de Loubeau

Suite à la fusion entre la Communauté de Communes de Plaine de Courance (CCPC) et la CA de Niort, il a été décidé d'établir des conventions d'entente entre le SICTOM de Loubeau et la CA du Niortais afin d'assurer la continuité du service public, sur la base d'un fonctionnement général du service de gestion des déchets identique à 2013, concernant les 15 communes issues de la CCPC.

Trois conventions d'entente se sont succédées sur 2014 :

- du 1^{er} au 24 janvier,
- du 25 janvier au 31 mai,
- du 1^{er} juin au 31 décembre.

Ces conventions précisent les missions que le SICTOM exerce pour le compte et au nom de la CAN, soit principalement :

- la mise en place l'entretien des bornes d'apport volontaire,
- la collecte, le transfert et le traitement des emballages, papiers, verre collectés en apport volontaire y compris adhésion aux organismes,
- le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de l'adhésion du SICTOM au SMITED,
- l'évacuation des déchets collectés sur les déchèteries de Granzay-Gript, Beauvoir sur Niort et Prahecq = inertes, déchets verts, bois et tout-venant.

1.3 Effectif statutaire

L'effectif statutaire ouvert du service collecte et traitement des déchets sur l'ensemble des communes était de 170 agents au 31 décembre 2014, soit 142 agents statutaires, stagiaires, détachés ou contractuels de longue durée étaient inscrits à l'effectif (idem au 1^{er} janvier 2012) et 9 emplois d'avenir.



1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Depuis 2010, la CAN s'est engagée dans la construction d'une politique «énergie-climat» à travers la démarche de labellisation Cit'ergie et l'élaboration du PCET.

L'activité de la Régie des Déchets Ménagers en est une des composantes et participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique.

1.5 Prise en compte de l'Agenda 21 interne de la CAN

Certaines actions du programme de prévention présenté ci-dessous sont inscrites à l'Agenda 21 de la CAN.

En 2014, la généralisation du tri du papier blanc a été mise en place sur le site de Pagnol. Une journée autour du réemploi a été organisée le 2 octobre 2014.



2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets

Dans le cadre de sa compétence « Élimination des déchets », la CAN a contractualisé avec l'ADEME un Programme Local de Prévention des Déchets dans le cadre des lois Grenelle et dans la continuité du programme IDEAL 79 initialisé en 2004 et financé par l'Europe (programme Life). Le financement apporté par l'ADEME est de l'ordre de 115 000 € par an jusqu'en 2014.

A ce titre, plusieurs actions ont déjà été initiées, telles la promotion des opérations d'éco-consommation, la réduction du gaspillage alimentaire, les éco-manifestations, la mise en œuvre du projet de ressourcerie, le compostage domestique, la promotion des couches lavables, des actions d'éco-exemplarité de la collectivité ou encore la réalisation d'un Guide numérique des producteurs locaux.

Compostage individuel : répartition des foyers équipés et taux de participation par commune (au 31/12/2014)

2.2 Compostage à domicile

L'opération d'extension du compostage domestique s'est achevée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (excepté Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets.

La différence de participation des foyers de Plaine de Courance (11% en moyenne) par rapport à la CAN « historique » (42% en moyenne) tient en partie au fait que les composteurs étaient payants avant 2014 (10€ pour un composteur de 320 l)

Une action de compostage collectif en pied d'immeuble a été menée à Niort dans la Zone Urbaine Sensible : en mars 2011 résidence Broglie, en septembre et octobre 2012 résidence Fief Chapon et résidence Chamoiserie.



Commune	Nombre d'habitants (Insee 2012)	Nombre de foyers (Insee 2012)	Nombre de composteurs avec bioseaux	Nombre de bioseaux uniquement	Taux de participation
Aiffres	5360	2233	713	22	32,92%
Amuré	488	164	112	1	68,90%
Arçais	606	285	161	2	57,19%
Beauvoir-sur-Niort	1766	625	92	0	14,72%
Belleville	128	45	5	0	11,11%
Bessines	1608	646	308	2	47,99%
Boisserolles	63	23	5	0	21,74%
Brûlain	702	247	28	0	11,34%
Coulon	2238	963	459	7	48,39%
Echiré	3282	1411	629	29	46,63%
Epannes	771	320	171	1	53,75%
Fors	1745	612	61	0	9,97%
Frontenay-Rohan-Rohan	2954	1196	538	5	45,40%
Germond-Rouvre	1164	413	40	0	9,69%
Granzay-Gript	910	323	56	0	17,34%
Juscorps	384	133	16	0	12,03%
La Foye-Monjault	783	277	27	0	9,75%
La Rochenard	594	190	102	3	55,26%
Le Bourdet	558	220	103	1	47,27%
Le Vanneau-Irleau	870	385	214	5	56,88%
Magné	2727	1304	515	9	40,18%
Marigny	880	316	55	0	17,41%
Mauzé-sur-le-Mignon	2772	1226	495	6	40,86%
Prahecq	2043	802	122	0	15,21%
Priaire	122	52	37	0	71,15%
Prin-Deyrançon	626	240	145	2	61,25%
Prissé-la-Charrière	648	226	15	0	6,64%
Saint-Etienne-la-Gigogne	145	50	6	0	12,00%
Saint-Gelais	1856	690	380	14	57,10%
Saint-Georges-de-Rex	421	180	101	2	57,22%
Saint-Hilaire-la-Palud	1584	707	396	3	56,44%
Saint-Martin-de-Bernegoue	805	286	23	0	8,04%
Saint-Maxire	1142	452	252	3	56,42%
Saint-Remy	1023	400	185	3	47,00%
Saint-Romans-des-Champs	180	64	6	0	9,38%
Saint Symphorien	1851	652	100	0	15,34%
Sansais-La Garette	771	320	161	2	50,94%
Sciecq	601	245	116	3	48,57%
Thorigny-sur-le-Mignon	92	37	22	0	59,46%
Usseau	900	337	236	0	70,03%
Vallans	787	302	169	3	56,95%
Villiers-en-Plaine	1734	650	364	9	57,38%
Vouillé	3262	1336	609	19	47,01%
Total	53946	21585	8350	156	38,68%

2.3 Couches lavables



Chaque enfant produit, de la naissance à l'acquisition de la propreté, une tonne de déchets générée par 4 500 à 6 000 couches jetables.

Sur le territoire de la CAN, les couches jetables représentent 4,5 % des ordures ménagères, soit près de 1 560 tonnes de couches jetées par an.

Afin de mieux faire connaître les couches lavables, une animatrice a été recrutée en 2012 pour promouvoir l'utilisation auprès des foyers et des établissements recevant les enfants en bas âge.

Par ailleurs, la CAN propose aux parents une aide financière de 60 €, renouvelable une fois, pour l'achat de 12 couches lavables.

En 2014, 35 foyers ont testé les couches lavables, 20 ont sollicité l'attribution de la subvention et 10 ont acheté des couches d'occasion.

Deux crèches utilisent dorénavant les couches lavables : la crèche de Mendès-France et la crèche de Vouillé.

En 2014, les actions de l'animatrice ont porté sur :

- Participation aux manifestations (Semaine du Développement durable, Semaine de l'allaitement, Fête du Frère têtard à Amuré) ;
- Mise en place et suivi technique des crèches utilisant les couches lavables ;
- Animation 2 fois par semaine à la polyclinique Inkermann.

2.4 Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants (DASRI)

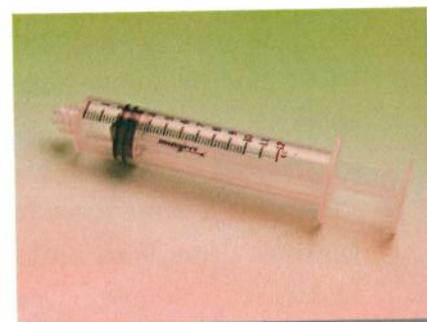
Depuis septembre 2006, la reprise des Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants s'est organisée sur le territoire de la CAN, afin de répondre aux attentes des associations de diabétiques et des centres de tri.

> Rappel du principe :

Les pharmaciens délivrent un collecteur individuel aux patients insulinos-dépendants. Une fois plein, ce bac est ramené par le patient sur une des 45 pharmacies en partenariat avec la CAN.

Un décret du 30 juin 2011 acte la création d'une Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) pour les DASRI. Il organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour les producteurs de médicaments et des dispositifs médicaux financent la filière. L'adhésion à cette REP entraînait une forte diminution du nombre de pharmacies points de collecte sur le territoire.

Des négociations en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont abouti en 2014 avec DASTRI, éco-organisme en charge de la filière des déchets à risques infectieux permettant de conserver notre réseau de collecte de proximité : la CAN assure, via une convention avec le SMC, le regroupement des DASRI déposés par les particuliers sur une des 45 pharmacies sur un point de collecte agréé par DASTRI.



2.5 Actions de communication

Comme chaque année et de manière régulière, des articles consacrés aux déchets ménagers ont été publiés dans *Territoires de Vie* et dans les bulletins municipaux des communes, ainsi que sur le site Internet de la CAN et sur la radio locale D4B. La CAN a porté assistance aux étudiants de l'IUT de Niort pour organiser la collecte de DEEE dans le cadre d'un *Recycling Project*, en partenariat avec l'éco-organisme ERP. Chaque DEEE apporté (sur un total de 400 kg) permettait d'accéder gratuitement à un concert.

Les assistantes de la prévention et du tri ont mené diverses actions de sensibilisation :

- Accompagnement des visites des installations (déchèterie, station de compostage) ;
- Information et interventions dans les écoles primaires et collèges ;
- Information en porte-à-porte des foyers suite, notamment, à la mise en place du *ruban rouge* sur les conteneurs présentant des erreurs de tri.
- Passage des assistantes de la prévention et du tri à des fins de sensibilisation et remise de cabas et plaquettes de tri (sac de pré collecte) en habitat vertical ;
- Sensibilisation sur le tri des agents municipaux et de proximité.

Les actions de communication du « Maître composteur » ont porté sur :

- Interventions auprès des scolaires ;
- Distribution des composteurs et suivi des foyers équipés en composteurs ;
- Accompagnement des sites de compostage collectif ;
- Participation aux manifestations sur le territoire (salon horticole, manifestation autour de la biodiversité - CNRS) ;
- Organisation des formations grand public en partenariat avec Vent d'Ouest, Société d'Horticulture, CFPPA.

En plus des calendriers de collecte distribués en début d'année à l'ensemble des usagers, des supports de communication ont été distribués aux nouveaux arrivants :

- Guide de la Prévention et du Tri, réglette de tri, guide des déchèteries ;
- Charte et Guide de compostage « Petit guide pour un compostage réussi » ;
- Charte de l'éco-consommation (financé en 2010 par le Conseil Général) ;
- Guide et charte du compostage collectif.



3. LA COLLECTE

3.1 La collecte en porte-à-porte

Fréquence de collecte et population desservie

		Population desservie	OM	Emballages Journaux Magazines	Verre	Biodéchets
Niort	Hypercentre	2 000	C 5	-	-	-
	Périphérie centre-ville et habitat collectif*	10 000	C 2	C 1	C 0,25	C 1
	Pavillonnaire	50 000	C 1	C 1	C 0,25	C 1
Chauray		6 000	C 1	C 0,5	-	C 1
Hors Niort*		50 000	C 1	C 0,5	-	-

* l'habitat collectif et le secteur sud (Plaine de Courance + Germond-Rouvre) de Niort ne sont pas desservis par la collecte en p-à-p des emballages / papiers

Nota Bene

C1 : une collecte par semaine
 C2 : deux collectes par semaine
 C5 : cinq collectes par semaine
 C0,5 : une collecte tous les 15 jours
 C0,25 : une collecte par mois

Achat de mini-bennes pour la collecte dans les impasses :

Afin de supprimer les dernières marche arrière pour la collecte des impasses avec des bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition de deux mini-bennes de 3,5 t et 7,5 t de PTAC.

Ces deux bennes seront respectivement affectées à la collecte à Niort et sur le reste de la CAN, là où les solutions traditionnelles (aménagement de la voirie, point de regroupement en tête d'impassé, ...) n'ont pas pu être mises en œuvre.



3.2 La collecte en apport volontaire

Nombre de cubos (bornes d'apport volontaire)

	Nombres de conteneurs collectés	
	par la RDM	par le Sictom de Loubeau
Emballages ménagers	105	63
Journaux / Magazines / Revues	101	56
Verre ménagers	309	56



En partenariat avec la CAN, l'Association TRIO, émanation d'Emmaüs, assure la collecte des textiles usagés sur 48 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire, dont les déchèteries de Niort, Echiré, Magné et Aiffres.

En 2014, près de 365 tonnes de textile ont été détournées du tout-venant, dont 126 tonnes provenant des apports directs sur le site d'Emmaüs à Prahecq.

Ces textiles sont valorisables à 87% par réemploi ou recyclage. Seuls les 13% restants sont traités par enfouissement. Parallèlement, la CAN a signé une convention de partenariat, validée par la délibération du 26 septembre 2011, avec ECO TLC, éco-organisme textile - habillement - linge de maison - chaussures. ECO TLC reverse une subvention annuelle de 0,10 € / habitant.

3.3 Tonnages collectés

Tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire	
	Collecté par la RDM	Collecté par la RDM	Collecté par le Sictom de Loubeau
Ordures ménagères	24 247	-	-
Emballages ménagers Journaux / Magazines	5 571	347 dont 101 (emb.) et 246 (papier)	407 dont 150 (emb.) et 257 (papier)
Biodéchets	6 954	-	-
Verre ménager	1 525	2 114	450
Cartons	202	46	-



3.4 Collecte des volumineux sur la CAN

La Régie des Déchets Ménagers a mis en place, à partir de septembre 2010, un service de collecte des volumineux, limité dans un premier temps à la zone urbaine sensible de Niort.

A compter de septembre 2011, ce service a été étendu à l'ensemble du territoire communautaire. Il s'adresse aux particuliers qui souhaitent faire enlever des objets de grande taille qui ne peuvent pas être acheminés en déchèterie dans un véhicule léger, par exemple : sommier, gros électroménager, meubles non démontables, ... Cet enlèvement se fait moyennant prise de rendez-vous au 0 800 33 54 68 ou sur une boîte dédiée : volumineux@agglo-niort.fr. Les agents de collecte n'entrent pas chez les gens mais enlèvent les volumineux déposés sur le trottoir par le demandeur.



En 2014, 705 interventions ont été réalisées (voir le détail par commune dans le tableau ci-dessous).

**Nombre
d'interventions
pour la collecte
des volumineux**

Aiffres	18	Prahecq	-
Amuré	1	Priaire	-
Arçais	2	Prin-Deyrançon	4
Beauvoir-sur-Niort	-	Prissé-la-Charrière	-
Belleville	-	La Rochénard	-
Bessines	4	Saint-Etienne-La-Cigogne	-
Boisserolles	-	Saint Gelais	3
Brulain	-	Saint-Georges-de-Rex	-
Le Bourdet	-	Saint-Hilaire-la-Palud	-
Chauray	24	Saint-Martin-de-Bernegoud	-
Coulon	7	Saint-Maxire	1
Echiré	12	Saint-Rémy	3
Epannes	4	Saint-Roman-des-Champs	-
La Foye-Monjault	-	Saint-Symphorien	1
Fors	1	Sansais-La Garette	4
Frontenay-Rohan-Rohan	10	Sciecq	-
Germond-Rouvre	5	Thorigny-sur-le-Mignon	-
Granzay-Gript	-	Usseau	1
Juscorps	-	Vallans	-
Magné	22	Le Vanneau - Irleau	1
Marigny	-	Villiers-en-Plaine	10
Mauzé-sur-le-Mignon	10	Vouillé	10
Niort	547	TOTAL	705

4. LES DECHETERIES

La CAN comptabilise 15 déchèteries sur son territoire. Parmi les principaux évènements courant 2014 :

=> Mise en place de nouvelles filières :

- mise en place de la filière polystyrène sur le Vallon d'Arty ;
- mise en place de la filière Eco DDS, éco-organisme en charge des déchets diffus spécifiques, au 1^{er} juillet 2014 ;
- signature de la convention de partenariat Eco Mobilier pour la mise en place au 1^{er} avril 2015, éco-organisme en charge du mobilier usager ;

=> Travaux de sécurisation et de conformité réglementaire :

- aménagement du quai « Gravats » à Aiffres, travaux d'éclairage en cours ;
- aménagement du local de Prin-Deyrançon ;
- sur Granzay-Gript, Beauvoir-sur-Niort et Prahecq :
 - > travaux plateforme DV ;
 - > travaux d'eau pluviale sur Prahecq ;
 - > sécurisation des bennes « ferrailles » ;
 - > prestation *Maître-Chiens* étendue à ces déchèteries .



4.1 Les horaires

Horaires des déchèteries de la CAN

■ HORAIRES HIVER
■ HORAIRES ÉTÉ
■ HORAIRES HIVER/ÉTÉ

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AIFFRES Lieu-dit Saint-Maurice	15h-18h	FERMÉE	15h-17h	15h-17h	15h-17h	9h-12h 15h-18h	9h-12h
BEAUVOIR-SUR-NIORT Lieu-dit Le Bois Fort	9h-12h 15h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 15h-18h	9h-12h
BESSINES Lieu-dit Les Grands Marais	15h-17h	FERMÉE	15h-17h	FERMÉE	15h-17h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE
COULON Lieu-dit Les Champs Remards	9h-12h 15h-17h	FERMÉE	15h-17h	15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE
ÉCHIRÉ Z.I. Le Luc	9h-12h 15h-18h	9h-12h	9h-12h 15h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h 15h-18h	9h-12h
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN Lieu-dit Boussais	9h-12h 15h-18h	12h-12h	15h-17h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE
GRANZAY-GRIPT Lieu-dit Modéron	9h-12h 15h-18h	15h-18h	15h-18h	15h-18h	15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h

LE VANNEAU Lieu-dit La Grande Paloube	9h-12h 15h-18h	FERMÉE	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE	9h-12h 15h-18h	FERMÉE
MAGNE Lieu-dit La Toppe aux Loups	9h-12h 15h-17h	FERMÉE	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	FERMÉE
NIORT-SOUCHÉ Rue de Vaumoin	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	FERMÉE
NIORT-VALLON D'ARTY Chemin de Sézégny	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	10h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h
PRAHECQ Lieu-dit La Gadrouille	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit Le Haut Pié Blanc	9h-12h 15h-18h	FERMÉE	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE
SAINT-HILAIRE-LA-PALUD Lieu-dit Praine d'Issai	10h-12h	FERMÉE	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h 15h-18h	FERMÉE
VOURLÉ Lieu-dit Fend le Vent	9h-12h 15h-18h	FERMÉE	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	9h-12h 15h-18h	FERMÉE

Retrouvez les horaires de déchèterie sur www.gpcc-niort.fr/les-decheteries

4.2 Catégories de déchets acceptés dans les déchèteries

Tonnages 2014 des déchets traités par déchèteries

	Batteries	Ferrailles	Tout-venant	Inertes	Déchets verts	Huile moteur	DDS	Bois	Cartons / Papiers	DEEE	Total Déchèteries	Nombre de visiteurs	Nbre de visiteurs Evolution 2013 / 2014
Aiffres	-	-	312	536	1 072	-	6	119	46	-	2 091	39 871	- 3,42 %
Beauvoir-sur-Niort	-	106	346	-	760	-	6	245	27	-	1 490	-	-
Bessines	-	-	147	-	420	-	1	34	14	-	616	8 291	+ 0,28 %
Coulon	-	-	102	-	574	-	-	37	17	-	730	12 234	+ 32,48 %
Echiré	4	138	722	1 015	2 066	-	20	323	162	109	4 559	60 471	+ 30,28 %
Frontenay-Rohan-Rohan	-	-	92	-	495	-	-	45	15	-	647	10 761	+ 10,33 %
Granzay-Gript	-	45	241	-	-	-	4	170	24	-	484	-	-
Le Vanneau - Irleau	1	44	199	350	516	-	4	94	26	28	1 262	10 935	+ 150,91 %
Magné	-	-	167	-	858	-	2	51	23	-	1 101	17 544	+ 13,95 %
Niort - Vallon d'Arty	7	360	1 409	2 936	2 936	10	42	637	283	253	8 873	81 458	+ 0,18 %
Niort - Souché	7	286	1 111	938	992	7	44	376	289	228	4 278	76 166	+ 1,30 %
Prahecq	2	32	242	174	725	-	4	132	27	-	1 338	-	-
Prin-Deyrançon	2	135	562	728	965	2	14	222	79	109	2 818	29 468	+ 22,12 %
Saint-Hilaire-la-Palud	-	-	73	-	165	-	-	23	9	-	270	4 919	+ 0,47 %
Vouillé	-	-	143	-	718	-	1	46	14	-	922	13 313	+ 16,31 %
Divers Marais	-	-	8	-	-	-	6	15	2	-	31	-	-
TOTAL	23	1 146	5 876	6 677	13 262	19	154	2 569	1 057	727	31 510	365 431	-

Taux de fréquentation :

Sur l'année 2014, chaque habitant de la CAN utilise, en moyenne, 3 fois par an les services d'une déchèterie.

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA CAN

5.1 Centre de transfert des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de Souché à Niort

La Commission pour la mise en oeuvre des servitudes associées au périmètre de protection (COMOSAPP) des captages d'eau potable du Vivier et Gachet à Niort étudie depuis juin 2012 les possibilités de réaménagement sur place du centre de transfert des déchets ménagers de la CAN, l'autre hypothèse étant de le reconstruire sur un autre site.

La COMOSAPP associe les services de l'État (ARS, DREAL, DDT), la Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, l'Hydrogéologue agréé et la CAN.

L'installation de transfert d'ordures ménagères et déchets assimilés a permis le regroupement des déchets, puis leur rechargement sur des camions gros porteurs, pour être dirigés en 2014 :

> **Vers le centre de valorisation des déchets par traitement à la chaux** de VPO à Lezay (79) depuis le 1^{er} juillet 2013 concernant les communes de l'ancienne Communauté d'agglomération de Niort. L'usine a ensuite été confiée en exploitation à la SEMI du Pays Mélusayen dont les principaux actionnaires sont :

- La Région Poitou-Charentes ;
- La Communauté de Communes de Lezay ;
- La Communauté de Communes de Lusignan ;
- La Société VPO, ancien exploitant ;
- La Société VALOROM, qui détient le brevet pour la fabrication de l'oxyom.

> **Vers le centre de tri mécano-biologique du SMITED**, conformément à la convention d'entente entre la CAN et le SICTOM de Loubeau concernant les OMA des 15 communes issues de la Plaine de Courance

> **Vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux SITA d'Amilloux** (appartenant à l'entreprise SITA) concernant le tout-venant.



Tonnages de déchets évacués au centre de transfert

	2014
Ordures ménagères et assimilées	24 247
Tout-venant	5 876
Déchets d'Activités Economiques (artisans commerçants et déchets des services)	2 965
Refus de compostage (issus du Vallon d'Arty)	31
Divers (volumineux, encombrants, cubos, refus, ...)	113
TOTAL	33 340



5.2 Transfert des emballages ménagers (hors convention d'entente SICTOM)

En l'absence de centre de tri des déchets recyclables sur le territoire de la CAN, les emballages et papiers collectés en porte-à-porte ainsi que les emballages issus des points d'apport volontaire transitent sur un quai de transfert du Vallon d'Arty à Niort avant transport au centre de tri de Bressuire géré par le SVL (Syndicat du Val de Loire) et ce durant le 1^{er} trimestre 2014 (jusqu'au 7 mars).

A compter du 7 mars, les emballages et papiers sont transférés directement sur le centre de transfert de Sita à Saint-Florent pour être ensuite traités à Poitiers.

5.3 Transfert du verre ménager (hors convention d'entente SICTOM)

Une nouvelle zone de stockage du verre ménager avant évacuation pour valorisation a été mise en service le 1^{er} juillet 2013 sur le site du Vallon d'Arty, en remplacement de celle préexistante sur le centre de transfert de Souché.

La zone d'entreposage du verre ménager avant évacuation sur la déchèterie du Haut-Pié-Blanc à Prin-Deyrançon a été fermée le 30 juin 2013.

Le verre ménager est transporté sur SAMIN (Saint-Gobain) à Cognac (16).

5.4 ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Le site du Vallon d'Arty présente une ISDI de type H (déblais de terrassement et de terres non polluées).

Le centre a reçu 11 005 tonnes en 2014, essentiellement des inertes provenant des apports des particuliers en déchèteries (6 677 tonnes), le reste des apports étant constitué par les apports des collectivités.

5.5 Plateforme de compostage déchets verts / biodéchets

La plateforme de compostage du Vallon d'Arty est autorisée à traiter 30 000 tonnes par an de déchets verts et fermentescibles.

En 2014, le tonnage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est de 6 954 tonnes, pour un total composté de 23 081 tonnes.

Le compost produit représente 7 220 tonnes distribuées gratuitement aux usagers dans les différentes déchèteries, ou vendues aux agriculteurs.

5.6 Unité de compostage des boues

L'installation construite par le groupement TVD-EIFFAGE-ACES, achevée en 2007, n'est toujours pas réceptionnée. Dans l'attente, les boues sont évacuées chez un prestataire de service, budgétairement à la charge du service assainissement de la CAN.

Suite à l'expertise judiciaire qui a pris fin en juillet 2012, les travaux préconisés par l'expert n'ont toujours pas été mis en oeuvre.



6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales

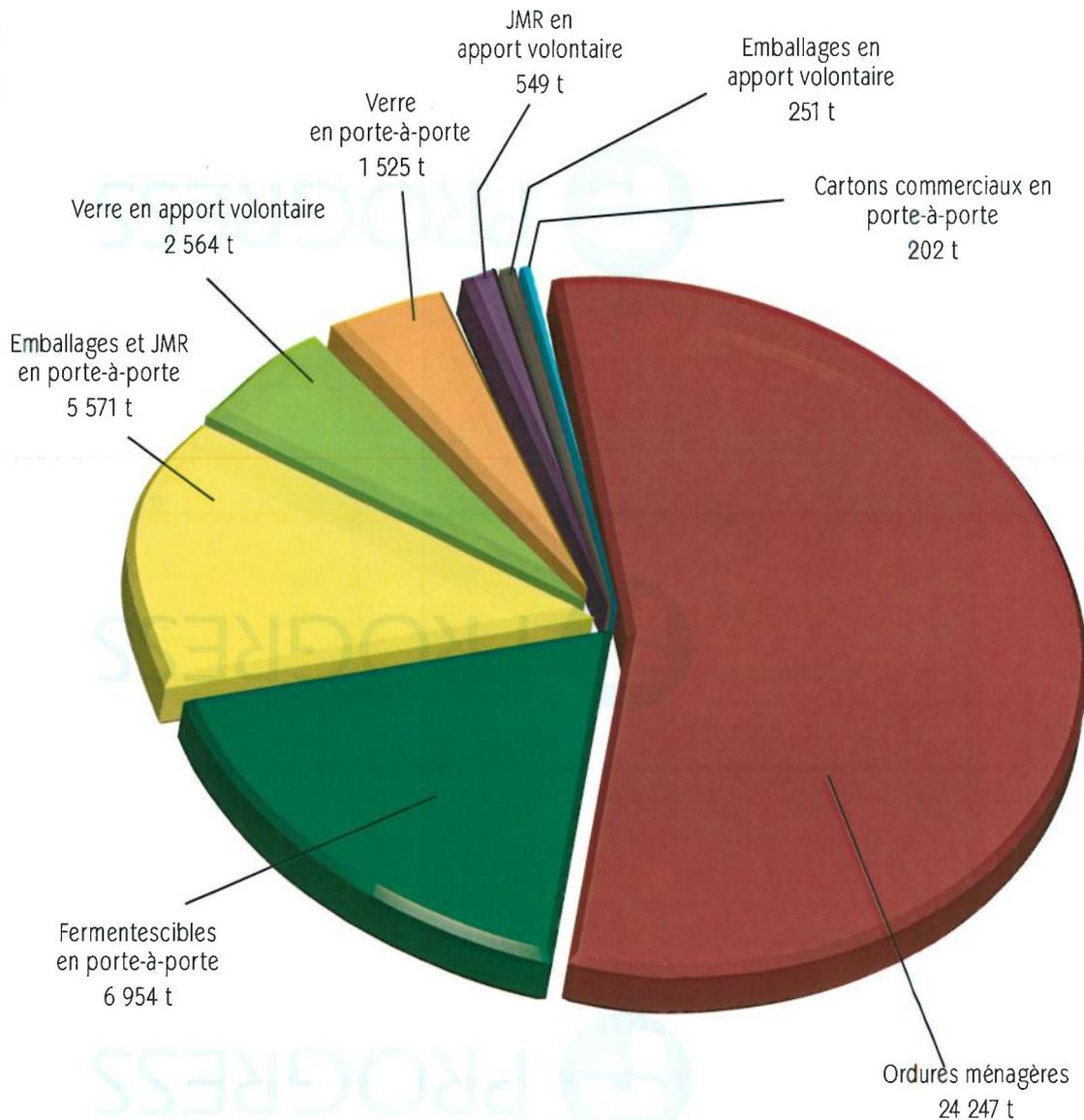
Le total des quantités de déchets ménagers collectés en 2014 est de 73 820 tonnes dont 6 677 tonnes de déblais inertes. Le tonnage global est donc en hausse par rapport aux années précédentes, hausse essentiellement due aux conditions climatiques particulièrement humides qui ont favorisé la production de déchets verts (déchèteries) et de fermentescibles (porte-à-porte).

Des reports de tonnages ont eu lieu en déchèteries sur le tout-venant du fait de la difficulté à valoriser le bois classe B (les usines de fabrication d'aggloméré ayant fermé). Par contre, la baisse de la production des OM se poursuit, couplée à celle des emballages ménagers, signe d'une baisse de consommation des ménages et de la prise en compte des consignes de prévention.

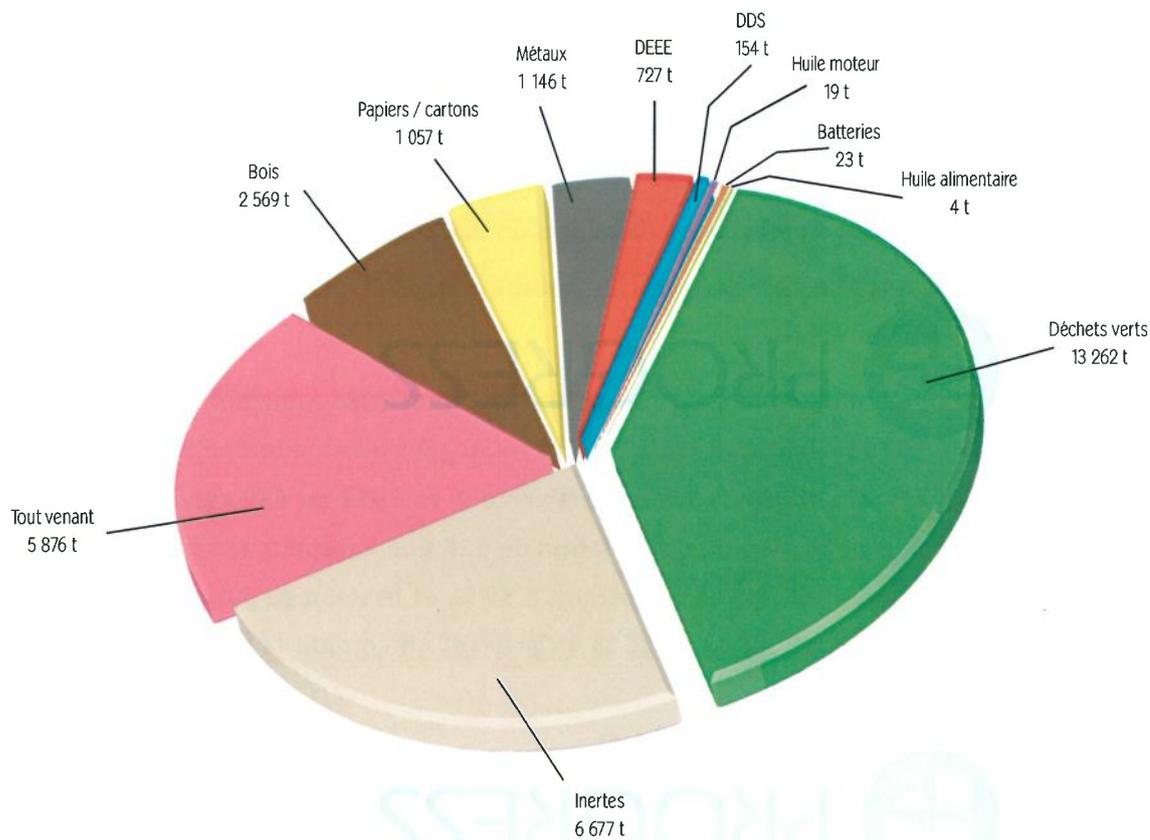
Tonnages globaux des déchets (PàP, AV et déchèteries)

	En tonnes
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	
	2014
Ordures ménagères	24 247
Emballages ménagers	5 571
Fermentescibles (FFOM)	6 954
Verre ménager	1 525
Cartons commerciaux	202
Volumineux	75
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	
	2014
Emballages ménagers	251
Cartons / Papiers	549
Verre ménager	2 564
Vêtements	365
TOTAL HORS FFOM	35 349
TOTAL	42 303
DECHETERIES	
	2014
Tout-venant + DDS	6 030
Déchets verts	13 262
Autres produits	5 548
Inertes	6 677
TOTAL	31 517
TOTAL GÉNÉRAL (Collectes + déchèteries)	73 820
TOTAL DÉCHETS ÉLIMINÉS (au sens Grenelle = OMR + Tout-Venant + Volumineux)	30 352

Déchets ménagers collectés en 2014



Déchets reçus en déchèterie en 2014 - 31 649 tonnes



6.2 Le recyclage

Le taux de refus s'élève à 10,31 % en 2014, ce qui représente 587 tonnes enfouies en ISDND d'Amailles.

Les quantités réellement recyclées sont les suivantes :

Déchets valorisés		En tonnes
Verre ménagers (entrée Usine Samin)		4 089 t
Emballages ménagers (sortie centre de tri)	Acier	203 t
	Aluminium	9 t
	Cartons	1 007 t
	Briques alimentaires	68 t
	Plastiques	492 t
	Journaux / Magazines / Revue	3 269 t
	Gros de magasin	56 t

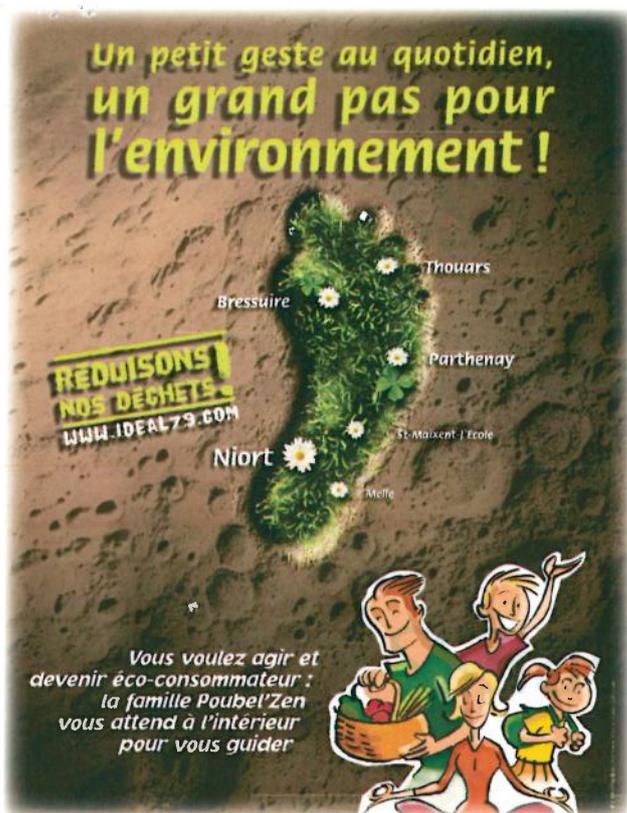
6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage

La Loi Grenelle I du 3 août 2009 fixe des objectifs de prévention et de recyclage des DNA (Déchets Non Dangereux) :

- réduire la production par habitant d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA*) de 7 % entre 2008 et 2013 ;
- orienter vers le recyclage 45% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2015 (35 % en 2012) ;
- recycler 75 % des déchets d'emballages ménagers en 2012 ;
- réduire de 15 % la quantité de Déchets Non Dangereux stockés et incinérés à l'horizon 2012 (au niveau départemental).

La production de déchets était en 2008 de 654 kg/an/hab de DMA dont 398 kg/an/hab d'OMA, pour une population légale de 102 064 habitants sur la CAN en 2008. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, ces chiffres sont respectivement en 2014 de 638 kg/an/hab de DMA dont 363,80 kg/an/hab d'OMA pour une population de 118 036 habitants (population INSEE 2012). En 6 ans, la réduction des OMA a donc atteint 8,59 %, et le tonnage par habitant est conforme à la moyenne nationale attendue en 2013 en prenant en compte la collecte des biodéchets sur Niort et Chauray.

* les OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) sont constitués de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, hors encombrants et volumineux et hors cartons commerciaux du centre-ville et les vêtements, soit en 2014 : 41 643 tonnes.



En considérant les inertes collectés en déchèteries comme non valorisés, le taux de recyclage global est de 50 % (36 776 tonnes des 73 820 tonnes collectées hors déchets des activités économiques). Si l'on considère les inertes comme valorisés, ce taux de recyclage atteint 59 % bien au-delà des 45 % préconisés par la loi en 2015.

Cependant, les performances de recyclage restent faibles pour les emballages (1 779 tonnes soit 15 kg/an/hab pour un objectif de 18 kg/an/hab attendu au niveau national en 2013), et pour le verre 34,6 kg/an/hab pour un objectif de 35 kg/an/hab attendu au niveau national en 2012.

Les données concernant les emballages sont toutefois à relativiser car il s'agit de tonnages réellement valorisés (sortie centre de tri), alors que les objectifs nationaux s'entendent en entrée de filière (en englobant les refus de tri). Eco-Emballages mentionne d'ailleurs la CAN parmi les bons élèves de la future grande Région Aquitaine.

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation

Durant l'année 2014, la cellule administrative n'a organisé que deux conseils d'exploitation de la Régie des Déchets Ménagers :

- le 8 septembre,
- le 1^{er} décembre.

Compte tenu de la création du nouvel EPCI et les élections d'avril, la mise en place du conseil d'exploitation a pris du temps.

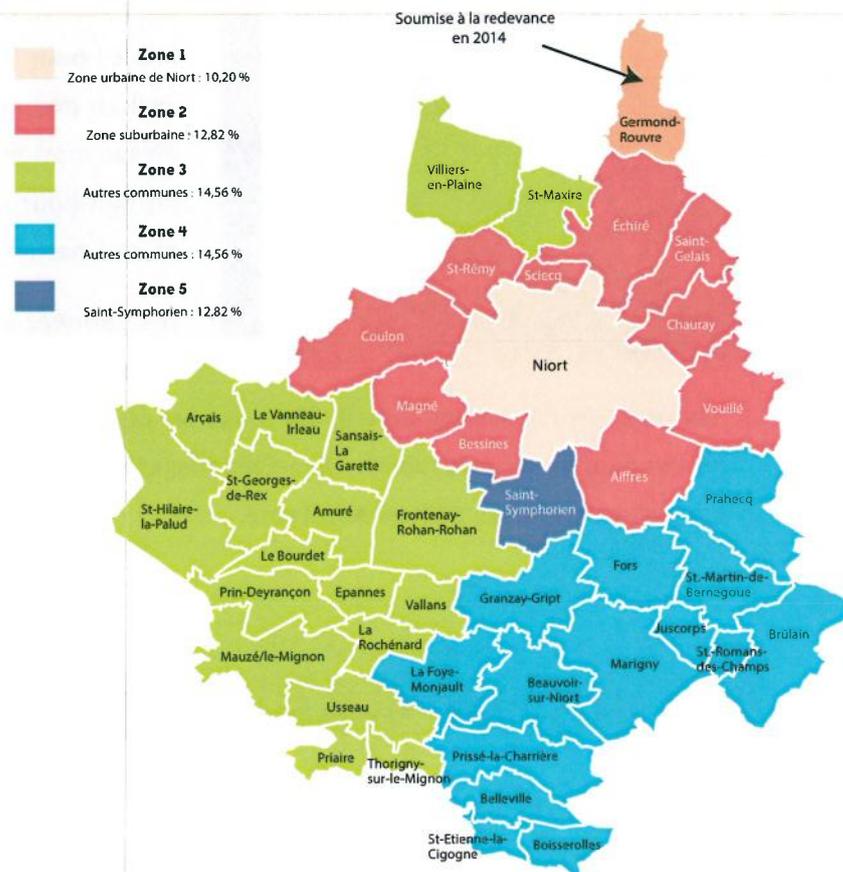
L'Atelier Mécanique

Depuis février 2007, la gestion de l'atelier mécanique est assurée par le service Aménagement et Patrimoine, et budgétairement, relié à la Régie des Déchets Ménagers.

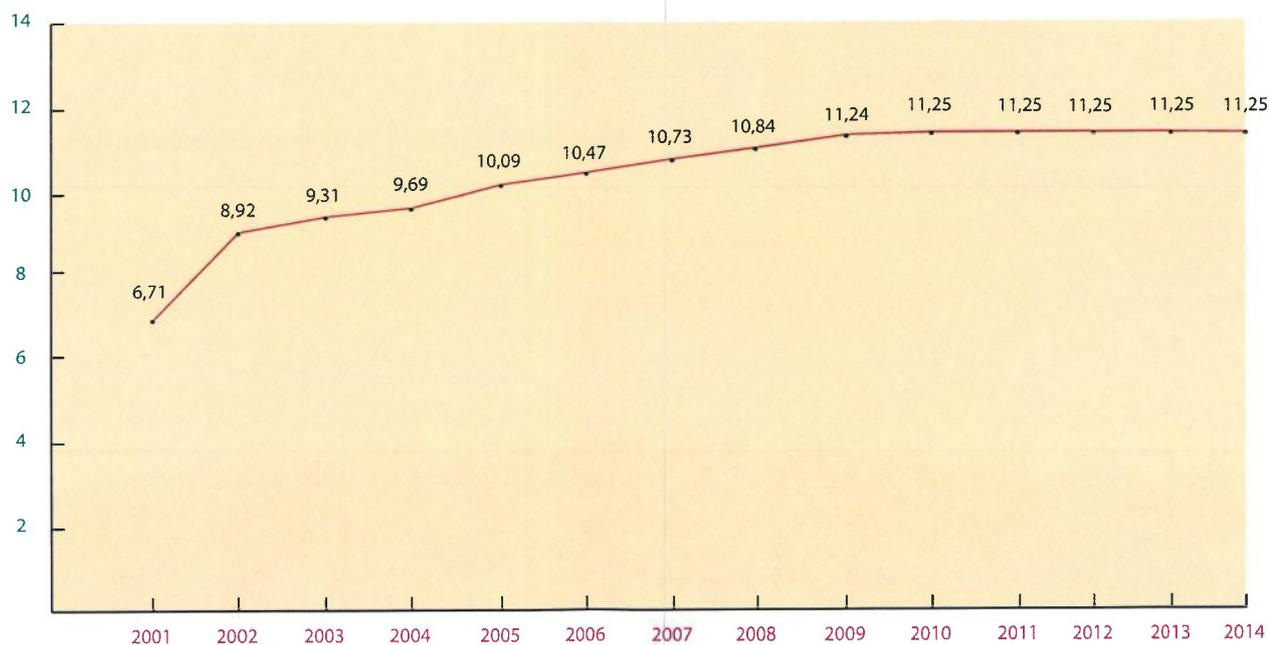
Pour 2014, les dépenses du garage s'élèvent à 994 655 €.

7.2 La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Cinq zones de taux en 2014 (la commune de Germond-Rouvre étant cette année assujettie à la redevance)



Evolution du taux moyen de la TEOM



7.3 Montant annuel des prestations

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

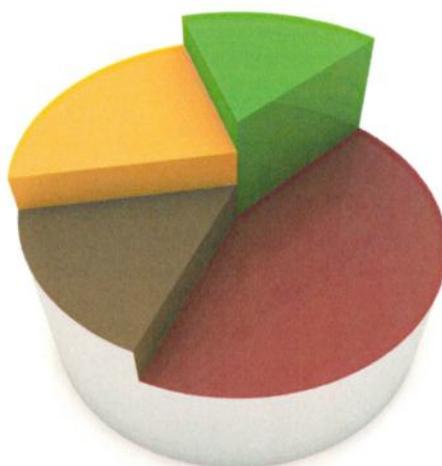
PRESTATION	PRESTATAIRE	MONTANT ANNUEL
Fourniture EPI	INITIAL	58 856 €
Reprise papiers / Cartons / JRM	Loca Recuper	50 000 €
Gardiennage déchèterie	OSS + Elite Sécurité	163 900 €
Reprise traitement bois	Rouvreau + Seosse	47 700 €
Collecte traitement DDS Reprise emballages souillés + DMS	SIAP + ORTEC	65 700 €
Tri des emballages	SITA	465 000 €
Traitement + Transport DMA	SEML - SITA - SITM	2 350 000 €

En 2014, 2 528 mandats et 521 titres ont été traités.

L'ensemble des services est passé à la dématérialisation financière depuis le 1^{er} avril 2014 après une période de test auprès des services de la CAN.

Sur le restant de l'année, seuls les bordereaux papier ont été transmis à la trésorerie. Les factures et pièces justificatives ont fait l'objet d'envoi par flux à la trésorerie.

Dans un premier temps, la mise en place de ce nouvel outil a généré des retards de paiement qui ont été résorbés sur le reste de l'année.



7.4 Montant annuel des dépenses et recettes

Compte administratif 2014 de la Régie des Déchets Ménagers

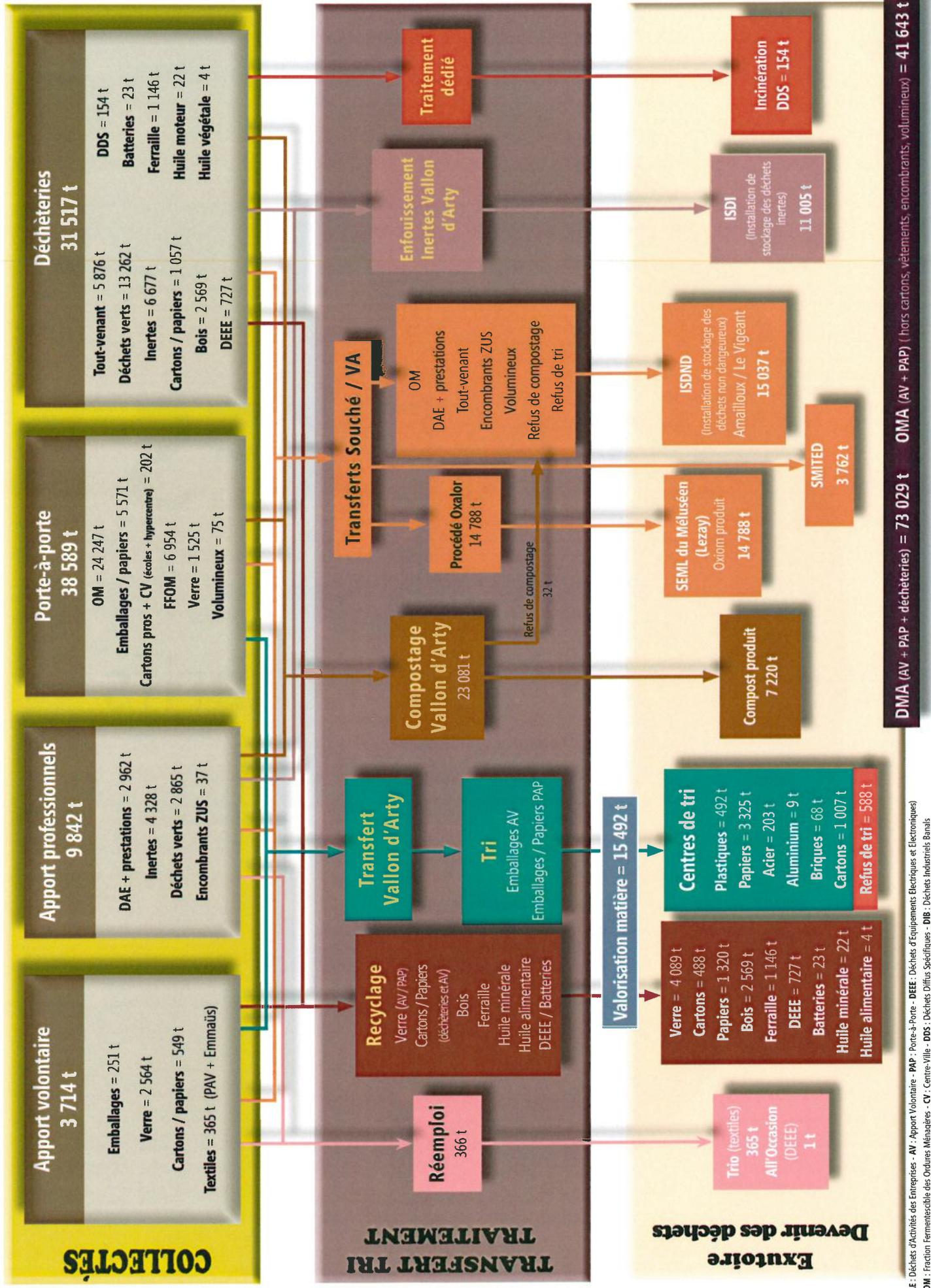
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2014	% RÉALISÉ
Charges à caractère général	8 038 385 €	7 378 382 €	91,79 %
Charges de personnel	6 224 975 €	6 224 432 €	99,99 %
Dotations aux amortissements	1 967 271 €	1 906 490 €	96,91 %
Autres dépenses (intérêts emprunts, virement section investissements)	4 998 761 €	65 081 €	1,30 %
TOTAL	21 229 392 €	15 574 385 €	73,36 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2014	% RÉALISÉ
Subvention et participations (aides emplois jeunes, CEC, éco-emballages, ...)	1 487 305 €	1 710 319 €	114,98 %
TEOM	13 344 290 €	14 393 900 €	100,35 %
Prestations services extérieurs (vente produits issus collecte sélective, redevance spéciale)	1 740 885 €	2 306 558 €	132,49 %
Autres recettes (quote-part, subventions, annulations, résultat...)	3 656 712 €	213 444 €	5,84 %
TOTAL	21 229 392 €	18 624 221 €	87,73%
RÉSULTAT 2014		3 049 836 €	

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2014	% RÉALISÉ
Études et terrains	1 541 813 €	622 386 €	40,37 %
Matériel de transport	1 619 937 €	1 235 919 €	76,29 %
Autres matériels	465 828 €	257 705 €	55,32 %
Travaux, agencements, installations	13 634 212 €	761 450 €	5,58 %
Subventions d'équipement	18 800 €	9 635 €	51,25 %
Autres : participation, OP d'ordre, ...	297 662 €	86 312 €	29 %
TOTAL	17 578 252 €	2 973 407 €	87,73 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2014	% RÉALISÉ
Amortissements	1 967 271 €	1 906 490 €	96,91 %
FCTVA	866 873 €	371 773 €	42,89 %
Réserves + Dotations	3 000 000 €	3 000 000 €	100 %
Résultat d'investissement reporté	6 827 138 €	-	-
Autofinancement	4 916 970 €	-	-
TOTAL	17 578 252 €	5 278 263 €	30,03 %
RÉSULTAT : excédent de financement		2 304 856 €	

ANNEXES

Synoptique et tarifs
DÉCHETS
2014

Synoptique des flux des déchets traités en 2014



DAE : Déchets d'Activités des Entreprises - AV : Apport Volontaire - PAP : Porte-à-Porte - DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
 FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères - CV : Centre-Ville - DDS : Déchets Diffus Spécifiques - DIB : Déchets Industriels Banals

Les tarifs appliqués en 2014

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR à compter du 01/01/2014 EUROS
A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS (Inclus carburant et personnel; exclu le traitement des déchets non recyclables)	
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose	
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70
A.1.2-Conteneurs 30m3	191,00
A.2- Pose et dépose d'un conteneur 7 m3 propriété de l'usager	74,20
A.3- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00
A.4- Chargement de déchets verts au grappin	52,00
A.5- Tarif location porteur plus remorque l'heure	88,40
B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS	
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre	
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3	
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire	
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00
C- LOCATION BENNE A ORDURES (départ et retour aux Ateliers Communautaires)	
C.1- Véhicule (sans carburant, sans conducteur), le km parcouru	3,98
C.2- Fourniture de carburant	Prix coutant + 0,01 €/L
D- ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE	
D.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable.	0,0214
D.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117
D.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone	
D.2.1- prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00
D.2.1.1-Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00
D.2.2- le litre collecté et traité une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, exonération non cumulable avec D.1	0,0214
D.2.3 le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214
D.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117
D.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85
D.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)	
D.4.1 - Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	157,33
D.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63
D.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64
D.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au delà de 330 litres de volume distribué	0,0214
D.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63
E- REMPLACEMENT DE CONTENEURS	
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70€
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres	
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres	
F- ENLEVEMENT DECHETS DES HALLES	
F.1- Enlèvement du compacteur 2 et 3 fois par semaine, à l'année	
F.1.1- Location du compacteur	
F.1.2-Location table élévatrice	
F.1.3- 115 enlèvements	
F.1.4- Maintenance et nettoyage de la fosse	
F.1.5- Forfait contrôle machines entretien et vérification périodique table élévatrice	1 180,00
F.2- Compacteur 12m3 (incluant table élévatrice) par enlèvement pose et dépose	
F.3- Enlèvement du polystyrène, par rotation	50,00
G- REDEVANCE DEPOT DE CLASSE 3 ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE	
G.1- Déchets inertes, la tonne	9,65
G.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret
G.3- Déchets pour compostage, la tonne	
G.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40
G.3.2- Broyats Déchets Verts et Tontes, la tonne	20,00
G.3.3- Branches et Branchages, la tonne	20,00
G.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit
H- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS ET ENTREPRISES EN DECHETERIES	
H.1- Déchets tout-venant, le m3	27,60
H.2- Déchets verts, le m3	9,45
H.3- Déchets inertes, le m3	7,55
H.4- Bois le m3	16,90
H.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18
H.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18
H.7- Déchets recyclables	Gratuit
I- REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT	
I.1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90
J- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS	
	25,20
K- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE	
K.1- Par les professionnels, la tonne	11,80
K.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	8,00
K.3- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN	Gratuit
K.4- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	11,60
K.5- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 Tonnes achetées/an	15,00
moins de 100 Tonnes achetées/an	9,50
L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES	
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C.A.N.	Gratuit
M- DUPLICATA DE FACTURES	
	10,60

Synthèse DÉCHETS 2014

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYNTHÈSE 2014

Avec 170 agents permanents, contractuels et statutaires, le service gère en régie directe, les collectes, les collectes sélectives, les déchèteries. Le tri, les transports et le traitement des déchets ultimes sont assurés par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Le territoire de l'ancienne communauté de communes de Plaine de Courance fait cependant l'objet d'une convention pour la collecte et le tri des emballages / papiers et le traitement des OM.

Partant du principe que le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit, la CAN a mis en œuvre un important programme de prévention des déchets en développant le compostage individuel et en adhérant au Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

La prévention

La CAN distribue un kit prévention aux nouveaux arrivants de son territoire comprenant un stop pub, une réglette de tri et un guide du tri, en même temps que le calendrier de collecte.

Le compostage individuel

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a la possibilité de valoriser ses biodéchets, par une collecte en porte-à-porte sur Niort et Chauray, ou par une mise à disposition gratuite d'un composteur individuel.

Les couches lavables

Les subventions apportées par la CAN permettent de diminuer le coût d'acquisition pour les jeunes enfants, ce qui rend leur utilisation économiquement intéressante et justifiée au niveau environnemental et sanitaire.

Les collectes

Afin de solutionner les derniers points noirs en matière de collecte des impasses nécessitant une marche arrière pour les bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition en 2013 de deux mini-bennes de 3,5 t et de 7,5 t de PTAC. Ces mini-bennes entrent progressivement en action sur le nouveau territoire de la CAN.

La collecte des volumineux est organisée à la demande sur l'ensemble du territoire de la CAN.

Les déchèteries

Un important programme de sécurisation des déchèteries a été mis en oeuvre sur les 3 déchèteries du sud (Prahecq, Granzay-Gript et Beauvoir-sur-Niort) suite au renforcement de la réglementation.

Le traitement des déchets

La CAN a confié le traitement des déchets non dangereux à la SEML du Pays Méusayen à compter de juillet 2013.

La SEML a traité les OM à la chaux pour produire un amendement calcique, l'oxyom, valorisé en agriculture.

Le reste des déchets (tout-venant des déchèteries, déchets d'activité des entreprises, ...) et les refus du process sont envoyés en enfouissement sur l'ISDND d'Amilloux, en sous-traitance confiée à l'entreprise SITA.

Les OM collectées sur Plaine de Couranceont été traitées sur l'usine de tri mécono-biologique du SMITED à Champdeniers Saint-Denis.

Traitement 2014 en tonnes	
Enfouissement	15
Déchets compostables	23 081
Recyclables traités	15 492
Oxalor	14 788
TMB	3 762

Les objectifs du Grenelle

Dans le cadre du PLPD, la baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées (déchetts collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire y compris les fermentescibles) représentent 8,59 % depuis 2008, pour un objectif règlementaire de 7 % en 5 ans.

Les taux de recyclages sont conformes à ceux attendus par la loi :

- taux de recyclage global de 49 % (pour 45 % attendus en 2015) ;
- emballages : 15 kg/hab/an (pour 18 kg/hab/an attendus en 2012) mais ce ratio ne prend pas en compte les refus de tri normalement comptabilisés en entrée de filière.
- verre : 34,6 kg/hab/an (pour 35 kg/hab/an attendus en 2012).

Les tonnages de déchets non dangereux enfouis ont baissé de 5,15 % par rapport à 2008.

Les indicateurs financiers de la Régie des Déchets Ménagers

La Régie des Déchets Ménagers gère un budget annexe dont les recettes sont issues principalement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2009.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

140, rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT CEDEX
Tel. : 05-17-38-79-00
www.agglo-duniortais.fr



@NiortAgglo

RÉGIE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tel. : 05-17-38-80-93

 **N° Vert 0 800 33 54 68**

